



## Compagnonnage

### Action culturelle et auteur associé

#### *Sous réserve*

Du vote des élus lors de l'Assemblée plénière régionale du 26/03/2018  
Du vote du Conseil d'Administration du Centre national du livre du 15/03/2018

[modalités]

#### **LES OBJECTIFS**

- ◆ Soutenir les actions qui permettent l'instauration d'une relation de longue durée (entre 2 et 8 mois) associant un ou des auteur(s) et des publics, au sein d'une structure culturelle, éducative ou sociale de Nouvelle-Aquitaine.
- ◆ Encourager la valorisation du travail et des œuvres des auteurs néo-aquitains sur leur propre territoire.

#### **Description du dispositif**

*A la différence de la résidence qui prévoit l'installation temporaire des artistes loin de chez eux, le compagnonnage se déroule à proximité de leur lieu de vie. Il ne nécessite donc pas que l'auteur rompe avec ses activités professionnelles et son environnement familial. Il s'agit d'encourager la valorisation des auteurs néo-aquitains sur leur propre territoire et de permettre le développement de projets littéraires entre un ou des auteurs néo-aquitains et une structure du territoire.*

*Lorsqu'il s'agit d'un compagnonnage à destination de la jeunesse, la rencontre avec les auteurs, les œuvres et les formes d'expression contemporaines est une voie d'ouverture féconde pour faire découvrir à ce public les multiples formes d'écritures, notamment numériques et celles des nouveaux médias. Il s'agit d'un enjeu fort en vue du renforcement de l'autonomisation des pratiques de lecture chez les jeunes.*

**Dates limites de dépôt des dossiers en 2018**

**25 février, 27 mai et 02 septembre**

## RENSEIGNEMENTS

---

**Pour tout renseignement pour les professionnels domiciliés dans les départements : 24, 33, 40, 47, 64**

Contactez Marion Colin / [marion.colin@ecla.aquitaine.fr](mailto:marion.colin@ecla.aquitaine.fr)

Bât 36-37 rue des terres neuves - 33130 Bègles

05 47 50 10 00 - [ecla.aquitaine.fr](http://ecla.aquitaine.fr)

--

**Pour tout renseignement pour les professionnels domiciliés dans les départements : 19, 23, 87**

Contactez Sophie Leonard / [sophie.leonard@crl-limousin.org](mailto:sophie.leonard@crl-limousin.org)

13 bd Victor-Hugo - 87000 Limoges

05 55 77 48 38 - [www.crl-limousin.org](http://www.crl-limousin.org)

--

**Pour tout renseignement pour les professionnels domiciliés dans les départements : 16, 17, 79, 86**

Contactez Sylvia Loiseau / [sylvia.loiseau@livre-poitoucharentes.org](mailto:sylvia.loiseau@livre-poitoucharentes.org)

34 place Charles VII - BP 80424 - 86011 Poitiers Cedex

05 49 88 80 05 - <http://livre-poitoucharentes.org/>

## LES BÉNÉFICIAIRES

---

Le dispositif se fonde sur l'association d'un auteur (écrivain, illustrateur, journaliste, traducteur, etc.) et d'une structure d'accueil.

### ◆ Les structures d'accueil du projet de compagnonnage :

// Les lieux de référence de la filière du livre, maisons d'édition, librairies, bibliothèques-médiathèques, maisons d'écrivains ;

// les opérateurs culturels et manifestations littéraires, les centres sociaux et médico-sociaux, les collectivités territoriales, les établissements pénitentiaires et les établissements de santé, etc. ;

// les établissements scolaires (écoles, collèges, CFA, lycées, universités, etc.) et tous les lieux d'accueil des jeunes hors temps scolaire, voulant initier un projet de découverte de la création littéraire ;

// dont le siège social ou l'implantation principale est en Nouvelle-Aquitaine ;

// ayant plus d'un an d'existence.

### ◆ Les auteurs impliqués dans le compagnonnage :

Le projet concerne au moins un auteur :

// vivant en Nouvelle-Aquitaine ;

// ayant publié au moins un livre à compte d'éditeur (papier et/ou numérique) depuis moins de 10 ans

Toutes les catégories d'auteurs sont éligibles : romancier, poète, auteur de théâtre, journaliste, Bdiste, scénariste, illustrateur, traducteur littéraire, essayiste et toutes les formes d'écriture, y compris les plus novatrices, sont acceptées.

NB : Si le projet fait appel à plusieurs auteurs la majorité des auteurs doit être domiciliée en Nouvelle-Aquitaine.

## **CRITERES D'ÉLIGIBILITÉ ET DE NON- ÉLIGIBILITÉ**

---

### **◆ Critères d'éligibilité :**

// La structure présente un projet d'ensemble, qui inclut le programme d'actions culturelles et le cas échéant, la présentation d'un projet de création par l'auteur.

// Le projet global doit s'inscrire sur une durée comprise entre 2 et 8 mois et favoriser une relation de proximité entre les professionnels du livre, les publics et l'auteur associé, sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

// Dans le cas d'un projet d'auteur associé à une structure éducative ou d'accueil des jeunes, le projet global doit s'inscrire sur une durée comprise entre 1 et 6 mois et favoriser les actions à destination de la jeunesse.

// Le projet doit comporter des temps de rencontres des publics avec l'auteur et ses œuvres.

// Une attention particulière sera portée à l'ancrage territorial du projet et à la portée littéraire des actions proposées.

// Le compagnonnage peut comporter un volet de création ou commande de texte, mais cela ne constitue pas une obligation. Si c'est le cas, le budget global fera apparaître une juste rémunération de la création de l'auteur.

// Le projet explicite la convention conclue entre l'auteur et la structure, indiquant les modalités de rémunération en fonction de la durée, de la nature et du nombre des interventions de l'auteur.

### **◆ Critères de non-éligibilité :**

// Les auteurs édités à compte d'auteur ou autoédités ;

// les auteurs ayant un lien permanent avec la structure demandeuse ;

// les actions relevant de l'activité régulière d'une structure.

## **LES MODALITÉS D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION**

---

◆ Un comité technique de sélection rassemblant des représentants de la Région Nouvelle-Aquitaine, de l'État-DRAC Nouvelle-Aquitaine et du Centre National du livre et de l'agence ALCA instruera les dossiers. Il pourra être accompagné, s'il le souhaite, d'un comité d'experts.

Le Centre National du livre réservera sa contribution aux seuls projets de compagnonnage à destination de la jeunesse.

## **FINANCEMENT ET VERSEMENT DE L'AIDE**

---

### **Montant attribuable :**

◆ Jusqu'à 60% du coût global du projet. Montant modulable dans la limite de 10 000 €.

◆ L'aide prend la forme d'une subvention attribuée à la structure porteuse du projet.

L'aide éventuellement attribuée au titre du contrat de filière fait l'objet de processus distincts :

- Pour la Drac, l'attribution de la subvention sera notifiée par courrier et la subvention versée en globalité par arrêté ou convention financière.

- Pour la Région et le CNL le cas échéant, la demande d'aide sera soumise à l'approbation du conseil régional réuni en commission permanente. L'attribution de la subvention sera notifiée par courrier et la subvention versée au regard d'un acte administratif qui précisera les pièces financières justificatives nécessaires.

\*\*

### **Clause d'engagement consécutif à l'obtention d'une aide**

*La mention « avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine, de l'État - DRAC Nouvelle-Aquitaine et du Centre national du livre » et l'apposition des logos sera faite sur tous les supports de communication, imprimés ou numériques.*

*La structure s'engage à informer l'agence ALCA ainsi que l'État – DRAC Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Centre national du livre de toute inauguration ou événement spécifique lié au projet soutenu.*

## **CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE**

---

La constitution des dossiers de demande d'aide au titre du contrat de filière « Livre en Nouvelle-Aquitaine » est dématérialisée. La demande se fait en ligne sur la plateforme Limesurvey.

Votre dossier est suivi par votre interlocutrice privilégiée, en fonction de votre département.

### **1 – Complétez le formulaire de demande d'aide**

Ce formulaire regroupe les éléments nécessaires la connaissance de la structure porteuse et du (ou des) auteur(s) associé(s) ; il permet ensuite de présenter votre projet. Vous pouvez à tout moment interrompre votre démarche en ligne et revenir plus tard compléter le formulaire.

### **2 – Pièces à joindre**

En fin de formulaire, vous devez joindre plusieurs documents et pièces justificatives. Nous vous conseillons de préparer et mettre en forme (signature, scans, pdf...) ces documents à l'avance :

- **3 lettres de saisine motivées**, adressées respectivement au président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, au directeur des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine et au président du Centre national du livre ;
- **une lettre de l'auteur expliquant ses motivations** pour s'engager dans le projet de compagnonnage (un feuillet minimum) ;
- **la bibliographie complète du (ou des) auteurs(s) associé(s)** : titre, éditeur, année de publication, coauteurs éventuels et genre littéraire.
- **s'il y a lieu : une présentation par l'auteur de son projet d'écriture ou d'illustration**, accompagnée le cas échéant d'un extrait (trois feuillets ou une planche minimum)
- **s'il y a lieu : copie du contrat de commande ou convention de résidence** liant l'auteur et la structure ;
- **budget prévisionnel du projet** (faisant apparaître les dépenses et les recettes) et éventuellement les devis correspondants ;

- **un RIB** (le nom du bénéficiaire et/ou de l'organisme indiqué doivent être rigoureusement identique à ceux du demandeur qui a le statut légal pour déposer le dossier).
- **Pour les associations :**
  - statuts actualisés
  - liste des membres du Bureau et du Conseil d'administration (datée sur papier à en-tête)
  - copie de la déclaration en Préfecture ou insertion au Journal Officiel (création et modification éventuelle)
  - les derniers éléments financiers approuvés (bilan financier, compte de résultat détaillé) ;
- **Pour les sociétés :**
  - un extrait de KBis de moins de trois mois ;
  - les derniers éléments financiers approuvés (bilan financier, compte de résultat détaillé) ;
- **Pour les collectivités et établissements publics :**
  - copie de la délibération adoptant le projet et intégrant la demande d'aide aux partenaires publics.
- **tout document que vous jugerez utile** à l'instruction de la demande.
- **une attestation sur l'honneur** certifiant de l'exactitude des renseignements indiqués dans le dossier et attestant de la régularité de la situation fiscale et sociale de l'organisme demandeur.

### Accéder au formulaire de demande « Compagnonnage »:

<http://enquetes.ecla.aquitaine.fr/index.php/273171/lang-fr>

*L'inexactitude des renseignements portés sur ce dossier conduira à l'ajournement de la demande. Pendant l'instruction du dossier, toute modification inhérente au projet devra nous être signalée dans les meilleurs délais. Tout dossier incomplet sera ajourné.*

#### Traitement et confidentialité des données

Les données recueillies feront l'objet d'un traitement informatique permettant d'examiner votre demande. Les destinataires sont la Région Nouvelle-Aquitaine, l'État – DRAC Nouvelle-Aquitaine, le Centre national du livre et l'agence ALCA. Lors des phases de bilan et d'analyse de la situation des professionnels du livre en région, les données seront anonymisées et prises sous l'angle collectif.

*Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Écla : [ecla@ecla.aquitaine.fr](mailto:ecla@ecla.aquitaine.fr), 36-37 rue des terres neuves, 33130 BÈGLES. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.*

## TRANSMISSION ET DÉPÔT DU DOSSIER

---

Une fois le formulaire de demande complété et les pièces complémentaires chargées, vous validez votre demande qui est automatiquement transférée à l'agence ALCA qui transmettent le dossier complet aux services instructeurs de la Région Nouvelle-Aquitaine, de l'État-DRAC Nouvelle-Aquitaine et du Centre national du livre.